

Du trente novembre deux mil vingt deux, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le sept décembre deux mil vingt deux.

Le Maire,

COMMUNE DE COURTENAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 DECEMBRE 2022

Le sept décembre deux mil vingt deux à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

Conseillers présents : Florian ALMA, Georges RINCHET, Céline BASCOL, Adjoint, Priscille GUEYFFIER, Franck SICAUD, Cécile BORDET, Christophe RUIZ, Monique GIROUD, Bernard DUBOST, Marie-Ange ANTONELLI, Daniel DUBOIS

Conseillers absents excusés : Séverine BARBUT (Pouvoir à Stéphane LEFEVRE), Raphaël CANNAUD (Pouvoir à Florian ALMA), Marie-Louise DUCARROZ

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU COMPTE
RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Madame Marie-Ange ANTONELLI a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2022. Les conseillers n'ayant pas d'observations à formuler, le compte-rendu est approuvé par les conseillers présents.

PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ensemble du personnel communal bénéficie d'un régime indemnitaire instauré depuis 2010 en fonction de leur grade et de leur temps de présence tout au long de l'année. Ce régime indemnitaire est calculé selon une base attribuée au cadre d'emplois de chaque agent auquel est appliqué un coefficient et est versé chaque fin d'année. Ce régime indemnitaire comprend l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) qui est une prime pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, et l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures (IEMP) qui intègre davantage les notions de performances et de résultats.

Il précise que ce régime indemnitaire a été remplacé par le RIFSEEP qui sera instauré par la commune pour les années suivantes.

Monsieur le Maire dresse le bilan du montant des primes attribuées à chaque agent.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le régime indemnitaire présenté et émet un avis favorable au versement des indemnités proposées pour chaque agent.

PERSONNEL COMMUNAL – CONVENTION AVEC LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'accord de principe donné par délibération lors de la séance du 24 Mai 2022, à la participation de la commune à la mutuelle complémentaire santé des agents à hauteur de 40,00 €.

Il signale qu'il a rencontré une personne responsable de la Mutuelle Nationale Territoriale sous couvert du Centre de Gestion de l'Isère, en présence des agents. Cette personne a expliqué les dispositions financières ainsi que les différentes garanties proposées aux agents.

Afin de mettre en place cette participation, il est nécessaire de signer une convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire du personnel territorial des collectivités et établissements publics du Centre de Gestion de l'Isère. Il précise que la signature de cette convention prendra effet à compter du 01^{er} Janvier 2023 et offrira des meilleurs tarifs et des meilleures garanties aux agents communaux.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion à la convention de participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le Centre de Gestion de l'Isère et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire du personnel territorial des collectivités et établissements publics du Centre de Gestion de l'Isère.

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE – AVENANT N° 1 GENIE CIVIL DU SUD EST

Dans le cadre de l'extension et de la réhabilitation du bâtiment de la Mairie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché signé avec l'Entreprise GENIE CIVIL DU SUD EST pour le lot 2 intitulé Démolition – Gros Œuvre, doit faire l'objet d'un avenant. L'objet de l'avenant correspond à la réalisation d'une couverture béton sur le mur du cimetière, à la dépose de doublage en placostyrène dans la salle sous la Mairie et à la différence de hauteur de réalisation des acrotères incluant la suppression de la hauteur des acrotères prévus dans le marché signé (plus value et moins value).

Le devis comprenant la réalisation d'une couverture béton sur le mur du cimetière, la dépose de doublage en placostyrène dans la salle sous la Mairie et la différence de hauteur de réalisation des acrotères incluant la suppression de la hauteur des acrotères prévus dans le marché signé (plus-value et moins-value) établi par l'Entreprise GENIE CIVIL DU SUD EST s'élève à 8 070,90 € H.T., soit 9 685,08 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché signé avec l'Entreprise GENIE CIVIL DU SUD EST pour la réalisation d'une couverture béton sur le mur du cimetière, la dépose de doublage en placostyrène dans la salle sous la Mairie et la différence de hauteur de réalisation des acrotères incluant la suppression de la hauteur des acrotères prévus dans le marché signé (plus-value et moins-value) pour un montant de 8 070,90 € H.T., soit 9 685,08 € T.T.C.

AMENAGEMENT DES ABORDS DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Dans la continuité des travaux de rénovation et de réhabilitation du bâtiment de la Mairie, Monsieur le Maire signale aux Conseillers Municipaux qu'il faut envisager l'aménagement de la place devant la Mairie et des abords du bâtiment de la Mairie. La SARL Bruno BORDEL a fait parvenir un devis comprenant l'arrachage de l'enrobé existant et l'évacuation en recyclage ainsi que la réfection complète de la place en enrobé à chaud pour un montant de 12 776,00 € H.T., soit 15 331,20 € T.T.C.

Les travaux sont prévus et commenceraient en début d'année 2023.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de la SARL Bruno BORDEL pour l'aménagement de la place devant la Mairie et des abords du bâtiment de la Mairie pour la somme de 12 776,00 € H.T., soit 15 331,20 € T.T.C.

PROPOSITION FINANCIERE – TRANSPOSITION NOMENCLATURE M57

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 Septembre 2022 autorisant le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets à compter du

01^{er} Janvier 2023 et le passage de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 01^{er} Janvier 2023.

Il indique que notre prestataire de services informatique, JVS-Mairistem, a transmis la proposition financière quant à la transposition M57 consistant en l'acquisition d'un logiciel de transposition des données M14 vers M57.

Cette prestation de mise en œuvre personnalisée s'élève à 350,00 € H.T., soit 420,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis de JVS-Mairistem relatif à la mise en œuvre personnalisée et la transposition des données M14 vers M57 pour un montant de 350,00 € H.T., soit 420,00 € T.T.C.

EXTENSION ENS DE LA SERRE

Monsieur le Maire signale aux Conseillers Municipaux que, pour donner suite à la présentation de l'espace naturel sensible des étangs de la Serre par Monsieur PIOLAT en réunion mensuelle, un projet d'extension de cet ENS a été transmis par Monsieur PIOLAT. Il indique, à l'aide d'une cartographie, le périmètre de l'ENS existant et les deux extensions possibles, à savoir, tout d'abord, au Nord, la zone des deux premiers étangs avec conservation des pratiques de pêche et locations actuelles mais avec une veille écologique sur ces étangs en cours de végétalisation et sur la prairie jouxtant les étangs par le bas (lors de précédentes études du Département, il a été établi que cette prairie était le site de ponte des tortues cistude); et ensuite, à l'Ouest, le périmètre intégrant les boisements communaux avec conservation des boisements et le Marais du Grand Préau correspondant à une ancienne tourbière en voie d'assèchement, protégé par un Arrêté Préfectoral de Protection de biotope et qui nécessiterait des travaux d'entretien et de restauration hydraulique afin de stopper cet assèchement.

Après quelques minutes de réflexion, le Conseil Municipal accepte, à 11 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS, les deux extensions possibles demandées.

PREEMPTION TERRAINS ENS DE SALETTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une vente de terres agricoles est en cours dans le secteur de l'ENS privé de l'étang de Salette et que les terrains cadastrés AL 15, AL 16, AL 17, AL 18, AL 19, AL 20 et AL 21 appartenant à Monsieur JAS, sont situés dans la zone de préemption de l'ENS de Salette. Le notaire en charge de la transaction n'ayant pas encore purgé le droit de préemption auprès du Département, il n'y a, à ce jour, aucune information supplémentaire et le vote de cette préemption doit donc être reporté. Il précise que le Département donne délégation à la commune pour le droit de préemption et participe financièrement à l'opération à hauteur de plus de 80 %.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** Courrier de Monsieur GENIN**

La Commune a reçu un courrier de Monsieur GENIN qui propose d'acheter une parcelle à la commune d'une surface de 21 925 m². Sa proposition s'élève à 25 000 €.

*** Matériel communal - Souffleur**

Le souffleur est en mauvais état et nécessite son remplacement. Un devis a été demandé auprès de la SARL GUILLERMIN Père et Fils et des ETS DUBOIS MOTOCULTURE qui a établi un devis avec deux choix possibles.

* **Parcelle ZA de Lancin**

La parcelle communale restante dans la ZA de Lancin a une superficie de 4 600 m². Une surface de 2 600 m² serait mise à disposition de la Société de Chasse communale pour s'y installer et construire un laboratoire de découpe répondant aux normes en vigueur. Une demande a été faite par l'Entreprise DK Réparations de Courtenay pour acheter les 2 000 m² restants afin d'y établir une fourrière automobile.

* **Décor de Noël**

Tout est en place. Le fait d'avoir fait un décor de Noël et installé un sapin dans chaque hameau a été apprécié.

* **Confection des colis de Noël**

La confection des colis de Noël aura lieu le Vendredi après-midi 09 Décembre 2022 à la Salle des Tilleuls.

* **Téléthon**

La remise des fonds du Téléthon est prévue le Samedi 10 Décembre 2022.

* **Apéritif dinatoire des Elus / Employés Communaux**

L'apéritif dinatoire de fin d'année avec les élus et les employés communaux aura lieu le Vendredi 16 Décembre 2022 à partir de 18 h 30 à la salle ST RÔ.

* **Bulletin Municipal**

Le premier jet relatif à la parution du Bulletin Municipal a été transmis à l'imprimeur. Il manque encore quelques articles. Il sera prêt pour fin décembre / début janvier. Il devrait paraître avant la cérémonie de vœux du Maire qui auront lieu le Dimanche 08 Janvier 2023 à 11 h 00.

* **Implantation d'un champ photovoltaïque**

L'enquête publique relative à l'implantation d'un champ photovoltaïque à Chanizieu aura lieu en début d'année. Le commissaire enquêteur a été désigné.